

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro : 2.50 francs. Abonnement annuel : 67 francs ; gymnasiens, apprentis et étudiants : 30 francs ; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Entre l'idéologie et la gestion, la politique

Sous le titre «Les idéologies ne sont pas mortes, c'est une bonne nouvelle», M. Olivier Meuwly se félicite dans *Le Temps* du 17 octobre de ce que les partis accordent à nouveau plus d'importance au débat idéologique qu'à la gestion. Il souligne que la franchise et la netteté idéologique assurent mieux la réussite électorale que la maîtrise de la gestion administrative, peu susceptible d'émouvoir la population:

En Suisse, deux partis présents dans les parlements fédéral et cantonaux, et qui connaissent un succès indéniable, semblent avoir compris le sens de cette démarche: l'UDC, qui a appris aux Suisses qu'ils avaient le droit de ne pas avoir honte de leur pays, et les Verts, qui récoltent les fruits d'un long et patient travail «idéologique» axé sur l'individu et sa place dans l'univers, par-delà les mythes consuméristes omniprésents. Les autres partis ont préféré se retrancher dans la gestion: on le constate chez les radicaux et démocrates-chrétiens depuis longtemps et le Parti socialiste, majoritaire dans de nombreuses villes, succombe aussi à cette tentation.

De fait, si les partis profilés tendent à renforcer encore leur profil, on observe un mouvement inverse dans les partis du centre, qui se ressemblent toujours plus. Il faut un microscope électronique pour discerner, dans le Canton de Vaud, ce qui différencie l'attitude des ténors des partis radical, socialiste et PDC face à la centralisation fédérale, par exemple, à l'évolution de l'école ou à nos relations avec l'Europe. Ce désintérêt pour l'idéologie ne signifie pas pour autant que les partis de masse aient privilégié la voie austère de la gestion. La seule gestion qu'ils maîtrisent, c'est celle, minutieuse et suspicieuse, de la répartition du pouvoir, dans une relation équivoque où se mêlent la

concurrence électorale et la complicité face au reste de la population. Pour le reste, il n'est que de contempler le «baromètre de la dette publique», cette horloge folle qui montre de seconde en seconde la croissance des dettes publiques (treize millions par jour) pour se convaincre qu'il ne suffit pas de ne pas avoir d'idées pour faire de la bonne gestion.

Le goût de M. Meuwly pour le débat d'idées n'est pas pour nous déplaire. Et nous le suivons volontiers quand il affirme que «seule une théorie peut combattre une théorie». Il nous accordera toutefois que les hommes ne se conduisent pas automatiquement selon la raison. Les interlocuteurs disposés à plier leur avis à la force démonstrative des arguments sont rares. Les idées toutes faites, sans parler des passions, résistent généralement au raisonnement le mieux étayé. Le débat politique est compris comme un spectacle, un jeu de cirque opposant des rhéteurs plus ou moins habiles et qui seront jugés sur leur habileté, non sur leurs démonstrations.

M. Meuwly nous invite implicitement à choisir entre le combat des idées et la gestion des choses. Aucun des deux termes de l'alternative n'est satisfaisant. La lutte idéologique en vue du pouvoir ne débouche pas sur la vérité, mais sur la désunion. Quant à la gestion, elle n'a de sens qu'en tant qu'instrument d'une politique; à ce défaut, elle encombre et stérilise la communauté.

En réalité, il existe, si l'on ose dire, un troisième terme à l'alternative, celui de la politique à proprement parler. Nous en avons trouvé un parfait exemple dans *Le Matin* du 18 octobre, soit un jour après la publication de l'article de M. Meuwly. Il s'agit d'une interview de M. David Herdener, vingt-cinq ans, chef du groupe Bé-

lier: «A seize ans, déclare-t-il, je me suis rendu compte que la réunification (du Jura, réd.) était la seule voie à suivre. Cette cause valait la peine d'être défendue». M. Herdener ne s'est jamais inscrit à un parti: «Avant tout, je défends le Béliet et le Jura.»

M. Herdener fonde son engagement politique non sur une idéologie, encore moins sur une perspective gestionnaire de la société, mais sur une évidence concrète, une réalité à la fois géographique et humaine dont il fait partie, le Jura.

C'est une perspective évidemment très limitée. Tout idéologue, de gauche, de droite ou d'ailleurs, se demandera comment des gens sensés peuvent se contenter de vouer leur vie à un petit coin de terre ni plus beau ni plus glorieux qu'un autre, alors que son idéologie à lui, combien plus enthousiasmante, offre une explication universelle du monde et des événements qui s'y passent. C'est exactement là que se situe la ligne de séparation. L'idéologue croit énoncer ce qui est bon pour tous les pays à toutes les époques. Mais c'est le contraire qu'il fait: son idéologie n'englobe pas les nations, elle les nie, elle tient pour inexistant tout ce qu'elles peuvent offrir d'original. L'idéologue est coupé du temps et du lieu, des faits et des personnes. Ce qu'il nomme avec emphase son *universalité* est le résultat non d'une synthèse mais d'une mutilation. L'idéologue est un homme coupé de son corps, de sa vie personnelle, de son histoire nationale. La perspective si limitée de M. Herdener contient au contraire une promesse de plénitude humaine.

Quand, avant toute considération idéologique, le pays est reconnu comme l'objet premier de l'action politique, le débat d'idées et la confrontation des intérêts reprennent un sens. Le souci de la solida-

rité et celui de la liberté personnelle, le respect de l'étranger, la préservation de la nature, la recherche du profit, les relations internationales ne sont plus des absolus éternellement insatisfaits, mais des questions légitimes appréhendées et résolues en lien étroit avec la vie du pays. Le Jura réunifié de M. Herdener n'évitera pas les luttes idéologiques intrinsèquement liées au régime démocratique. Il souffrira de leur caractère diviseur. Mais ces luttes se passeront entre personnes partageant une même façon d'être et ne remettant pas en cause le cadre historique et politique de leurs affrontements. De même, la gestion des affaires courantes se conduira dans la perspective du bien commun du pays réuni et non dans le but d'imposer les normes de l'administration à l'ensemble des activités humaines qui s'y déroulent.

On nous objectera que le patriotisme cantonal de M. Herdener – comme le nôtre – n'est rien d'autre qu'une forme particulière d'idéologie. Nous ne méprisons nullement cette objection. Si, pour une personne, le patriotisme devient la valeur unique absorbant toutes les autres réalités et autorisant les dérives les plus extrêmes du pouvoir, en un mot quand il devient un absolu, il se transforme effectivement en idéologie. Nul n'est totalement à l'abri d'une semblable perversion. Il reste que le lien à une terre concrète, avec ses lourdeurs, sa complexité, ses usages, sa durée, ses limites territoriales reconnues et protégées, est encore ce qui nous protège le mieux des effets de l'idéologie, de son irréalisme, de son simplisme destructeur, de son esprit de conquête illimité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ On trouve cette horloge sur le site www.avenirsuisse.com.

Revue de presse

Sévère diagnostic

Pas tendre pour les dirigeants de nos démocraties, M. Olivier Feller, député radical au Grand Conseil vaudois («Le discrédit des dirigeants atteint la cote d'alerte, en Suisse aussi», *Le Temps* du 21.10.2005):

En Suisse comme dans la plupart des pays qui nous entourent, le discrédit des dirigeants atteint la cote d'alerte. L'incohérence, les promesses non tenues, le mépris de l'opinion ont saboté la confiance dans les gouvernements et les partis. Le baratin sur la lutte contre le chômage ou la hausse des coûts de la santé, l'accumulation des déficits publics, les effets d'annonce qui ont pour seul but d'exister dans les médias sont dans une large mesure responsables de la montée en puissance des extrêmes – en Suisse, on appelle ça gentiment la polarisation – et du blocage du système qui en résulte. [...]

Difficile de contester ce sévère diagnostic. Mais quel remède y apporter? Selon la théorie démocratique, nos élus et gouvernants sont nos représentants. S'ils

ne donnent pas satisfaction, il faut donc en élire de nouveaux. On le fait tous les quatre ans et on retrouve les mêmes, plus quelques nouveaux assez semblables aux anciens. En bonne logique il faudrait donc changer le peuple souverain qui les a désignés. Décidément le dogme de la démocratie représentative est bien difficile à avaler.

La potion magique des partis

Dans *24 heures* du 18.10.2005 («Marre des déclarations fromageuses»), M. Claude Monnier tire les leçons de la crise politique genevoise et énumère les trois «rites immuables» auxquels se livrent les partis en pareille circonstance (ce n'est pas seulement le cas à Genève):

1. C'est la faute à nos adversaires.
2. Le peuple en a marre de nos divisions et nous allons défendre désormais l'intérêt général, à moins que nos adversaires...
3. Quel programme commun et quelle coalition imaginer afin de pouvoir gouverner à notre convenance?

Cette potion magique des partis ne convainc pas M. Monnier:

[...] Je ne crois pas que le citoyen de base aime cela. D'un côté, on a une vraie crise, les chiffres le démontrent, de l'autre, on voit les politiciens et tous ceux qui s'intéressent à la politique, nous autres journalistes inclus, se soucier en priorité de la manière dont va s'organiser le pouvoir, comme si le système était un dieu jaloux exigeant d'être premier servi, le bien commun ne venant, lui, qu'en lointaine seconde position. [...]

M. Monnier a raison. Mais comment les partis rechercheraient-ils avant tout le bien commun alors que, de par leur nature même, ils ont pour objectif de conquérir de nouvelles parcelles de pouvoir, et cela bien sûr aux dépens des autres? La démocratie électorale et ses exigences partisans minent généralement les meilleures intentions.

E. J.

SOMMAIRE

C. F. Ramuz pléiadisé p. 2

La parution en deux volumes des 22 romans de Ramuz est un événement qui devrait contribuer à élargir le lectorat de l'écrivain vaudois. Cette nouvelle édition se signale par l'intérêt exceptionnel de l'appareil critique.

Rongeurs à rejeter p. 3

Le projet d'une animalerie à Dorigny ne convainc pas, ni quant à son utilité, ni quant à son financement.

Commerce dominical dans les gares p. 4

L'usage s'installe, dans les grandes gares, de permettre l'ouverture dominicale de toutes sortes de commerces. Le 27 novembre, il conviendra de mettre un frein à cette dérive.

C. F. Ramuz pléiadisé

Deux forts volumes, de près de mille huit cents pages chacun, dans la très belle et savante édition de la Pléiade chez Gallimard, pour réunir les vingt-deux romans de C. F. Ramuz, d'*Aline* à *La Guerre aux papiers*: le «Chantier Ramuz» et sa directrice, le professeur honoraire Doris Jakubec, peuvent être fiers de leur ouvrage. Depuis le 12 octobre dernier, les deux volumes tiennent une place de choix dans les librairies, ont leur table à part ou leur vitrine réservée, aussi bien à Paris que chez nous. Aboutissement d'une entreprise de longue haleine, qui a réuni de nombreux chercheurs pour le travail scientifique et plusieurs fonds et fondations pour le financement, le résultat est magnifique à tous points de vue!

Jusqu'à ce jour, le lecteur disposait déjà de plusieurs éditions des *Œuvres complètes*, parmi lesquelles celle publiée chez Henry-Louis Mermod servait de référence; cette dernière avait été en effet élaborée par Ramuz lui-même, après un vaste labeur de relecture et de réécriture, dans les années 1939-1941. Elle était donc complète du point de vue de l'auteur, mais «du seul point de vue de l'auteur [...], réduit[e] à sa ligne essentielle, à ses seuls temps majeurs, aux grands rythmes en spirale qui l'animent», ainsi que l'affirme Doris Jakubec dans son «Introduction»¹. Le «Chantier Ramuz», d'une part, a choisi de donner au lecteur quelque idée de cet impressionnant travail de réécriture, en indiquant certaines variantes – sur les plus de mille pour la plupart des romans! –, passages et même parfois chapitres entiers, qui figuraient dans des éditions antérieures et que Ramuz avait supprimés dans ses *Œuvres complètes*. D'autre part, les chercheurs ont eu accès à l'immense masse de documents, plans, notes préparatoires, ébauches, manuscrits qui était conservée dans la maison de l'écrivain, à Pully: plus de 60'000 feuillets, parmi lesquels un nombre

important de titres était encore inconnu, dont plusieurs romans «abandonnés»², selon l'expression de Ramuz, ainsi qu'une grande partie de son passionnant *Journal*³. Les romans abandonnés ne sont pas publiés ici, mais le groupe de chercheurs a tiré profit des annotations, commentaires métanarratifs et remarques sur le travail d'écriture figurant sur les manuscrits, et tente, dans les différentes notices et notes sur le texte des romans, «de dégager l'essentiel de ce laboratoire de recherches expressives, narratives et stylistiques, mais aussi éthiques, esthétiques et philosophiques, en constante interrogation sur l'art romanesque et surtout sur le rôle du narrateur aux prises avec ses personnages, leur cadre, leur milieu, leurs désirs, leurs rêves, leurs peurs, leurs limites»⁴. Pour la première fois, ainsi, le lecteur de cette nouvelle édition entre dans l'atelier de l'écrivain, et peut se faire une idée de la complexité, de la profondeur du travail, sans cesse repris et recommencé, de Ramuz sur la langue, – de la hauteur des exigences qui habitaient l'écrivain à la recherche d'un style qui fût exactement le sien.

L'«Introduction» de Doris Jakubec est d'abord une excellente mise au point. L'auteur rappelle notamment un malentendu à propos de Ramuz, qui a insisté à ranger ce dernier aux côtés des écrivains de romans «rustiques», méprise qui proviendrait de trois options esthétiques prises par l'écrivain vaudois, parmi lesquelles «le choix du paysan comme le type de l'homme aux prises avec l'élémentaire, dans une visée métaphysique»; mais le paysan, écrit Doris Jakubec, «n'est pas, comme chez les auteurs de romans «rustiques», une fin en soi. Comme le lac et la montagne, il est un support, un point de départ; le point d'arrivée sera un élargissement esthétique»⁵. L'«Introduction» livre également une vue d'ensemble, précise et pénétrante, sur l'ensemble de l'œuvre ro-

manesque ramuzienne, des premiers romans réalistes (d'*Aline* en 1905 à *Vie de Samuel Belet* en 1913) aux romans que l'auteur nomme «interrogatifs» (de *Passage du Poète* en 1923 à *La Guerre aux papiers* en 1942), en passant par la période des romans dits mythiques ou mystiques (parmi lesquels l'effrayant *Règne de l'esprit malin*, *La Guérison des maladies*, *Terre du ciel*, *Présence de la mort*); à propos de ce pan de l'œuvre romanesque, Doris Jakubec rappelle que «la Bible est le livre le plus constamment présent dans les œuvres de Ramuz, et l'occasion d'un dialogue incessant»; elle décrit ensuite son parcours religieux et analyse son panthéisme mystique, qui se manifeste déjà chez Aimé Pache et Samuel Belet.

A la suite de l'«Introduction», nous lisons une minutieuse et riche «Chronologie» établie par Alain Rochat, des premiers pas littéraires de l'enfant à l'intense et foisonnante activité de l'écrivain mûr. Nous apprenons par exemple qu'en 1890, Ramuz commence à tenir un cahier de récits, contes et poèmes, en exergue duquel il écrit ces vers de *L'Art poétique* de Boileau: «Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage [...]». Ramuz a alors douze ans... Alain Rochat est également l'auteur d'un «Répertoire» à la fin du second tome, qui présente succinctement, dans l'ordre alphabétique, les personnes que Ramuz a côtoyées de près ou de loin, amis, relations et critiques qui ont joué un rôle dans sa trajectoire d'écrivain, ainsi que les différentes maisons d'édition et périodiques où il a publié ses romans et ses autres textes, tant en Suisse qu'en France. A la fin de chacun des deux volumes figure un dossier important d'appendices, constitués principalement de chapitres, inédits ou publiés, antérieurs à la version des *Œuvres complètes* chez Mermod; nous y lisons par exemple deux versions du chapitre final du *Règne de l'esprit malin*, un chapitre retranché du

manuscrit définitif de *Passage du Poète* dans lequel nous retrouvons avec bonheur l'exaltation de l'unité retrouvée entre les hommes et le pays, à travers un jeu de correspondances d'une liberté inouïe. Dans la même section que les appendices sont reproduits également les documents essentiels à la compréhension de la poétique ramuzienne, notamment la célèbre «Lettre à Bernard Grasset». Enfin, le dossier des notices, c'est-à-dire des présentations et analyses de tous les romans par les différents chercheurs du «Chantier Ramuz», dont certaines apportent de nouveaux et féconds éclairages. Les notes et variantes dont nous parlions plus haut viennent à la suite des notices.

Nous voilà donc en possession de la première édition scientifique des romans de Ramuz. Elle remplit parfaitement son office en servant l'art de l'écrivain vaudois plus fidèlement qu'il ne l'a été jusqu'ici, dans toute sa complexité et son originalité. C'est elle qui servira désormais de référence. Gageons que le lectorat de Ramuz, français en particulier, grandira, que la critique y trouvera un élan nouveau, et que l'écrivain atteindra plus profondément, dans les années à venir, les imaginations et les cœurs.

BENOÎT MEISTER

¹ Page XLVI du premier tome.

² Parmi lesquels figurent des titres comme «Montée à la vie», «Sortie de l'hiver», «Travail dans les gravières», «Néant», «Les Hommes posés les uns à côté des autres».

³ Partie inédite qui paraît pour la première fois, en même temps que l'édition des romans dans la Pléiade, en trois volumes chez Slatkine (Genève).

⁴ D. Jakubec, dans la «Note sur la présente édition», tome I, p. LXXXVIII.

⁵ Page XIV, et page XIII pour la citation précédente.

Jean-Sébastien Bach aujourd'hui

La permanence d'une œuvre, voire sa survie, tiennent à des raisons cachées, obscures et irrationnelles. A la mort de Bach, en 1750, son œuvre plonge dans l'oubli, (et c'est miracle que, malgré ce temps de purgatoire, elle ait été presque totalement conservée) jusqu'au moment où, en 1829, Mendelssohn exhume et dirige la *Passion selon Saint-Mathieu*. Le succès est immédiat. Bach retrouve sa place, celle de l'un des plus grands, une sorte de Michel-Ange de la musique. Depuis ce temps-là, innombrables sont les publications et les études, souvent monumentales, qui ont été consacrées au *Cantor*. On y trouve les «angles d'attaque» les plus divers, de la musicologie pure et dure à l'analyse psychologique de ses ascendants ou de son milieu, pour tenter de décrypter le mystère et de comprendre les raisons d'un tel génie (de ce flot émerge l'irremplaçable livre d'Albert Schweitzer, *J.-S. Bach, le musicien-poète*, paru en 1905, toujours actuel). Mais ces approches restent ce qu'elles sont: des approches qui, par leur nature même, permettent d'établir certains paramètres, d'ordre technique ou historique, mais ne peuvent franchir le seuil qui les sépare de l'essentiel (au sens étymologique du terme), car ce dernier est d'ordre spirituel. Or c'est là que se situe le nœud du problème. Si l'œuvre de Bach est aujourd'hui plus actuelle que jamais, si la cathédrale de Chartres continue à attirer pèlerins, fidèles ou simples visiteurs, la raison profonde n'en est ni la virtuosité musicale, ni la virtuosité architecturale.

On peut donc – on doit donc! – se demander ce qui explique, ce qui se cache, derrière l'ascendant de la musique de Bach,

au-delà des modes, hier, aujourd'hui et sans doute demain. A ce titre, l'avant-propos d'un ouvrage intitulé *Johann Sebastian Bach – Sein Leben in Bildern und Dokumenten*¹ nous livre un éclairage peu conventionnel, qui incite à la réflexion par le sens donné à cette œuvre et à son actualité. En voici le début, librement traduit:

«[...] Ainsi, le lecteur du début du XXI^e siècle est un homme «éclairé». Il vit dans la phase tardive, peut-être dans la phase terminale, d'un développement de l'histoire spirituelle européenne, dont les racines plongent dans le temps. Ce développement – qui comprend ce que l'on appelle le siècle des Lumières – a transformé radicalement le monde occidental, à peu près entre la naissance et la mort de Bach. Mais aujourd'hui un doute surgit: considérons-nous le fait d'être «éclairé» avec la même assurance, avec la même confiance dans le progrès, dans la même perspective quasi euphorique que celle de nos prédécesseurs? Si les nouvelles données techniques, sociales et politiques de notre civilisation ont modifié fondamentalement la conscience humaine et notre vision du monde, si elles ont allégé les conditions matérielles de notre existence, le nombre d'êtres ne cesse pourtant d'augmenter, persuadés que le développement de la raison, l'énorme accumulation de connaissances intellectuelles ne représentent pas une avancée incontestable dans l'histoire de l'humanité, parce que les forces de notre âme n'ont pas crû dans la même mesure. Sommes-nous devenus prisonniers de nos connaissances et de nos doutes? A quoi sert de doubler la durée de notre vie physique, si

notre âme est malade? Cette caricature de l'homme, qui le représente avec une énorme tête sur un trop petit corps et un cœur atrophié, est devenue une réalité. Nous luttons contre cette réalité, nous la refusons, car elle menace de nous étouffer. [...]

Nous sommes donc «éclairés». Nous avons perdu l'humilité – certains parlent de naïveté – de la foi, dans laquelle Jean-Sébastien Bach a vécu sa vie d'homme et de musicien. Ses contemporains ont chanté, joué et reçu ses œuvres avec cette même foi. Au lieu de salles de concerts, de radios, d'installations stéréophoniques, de disques, de cassettes, d'appareils de télévision, bref, de toutes les possibilités de réception d'aujourd'hui, il existait, au temps de Bach, un lieu incontesté pour l'exercice de la musique: l'église. Même la musique profane, présente dans la plupart des nombreuses résidences ou cours princières de l'Allemagne d'alors, et avec elle sa sœur, la musique populaire, étaient fortement ancrées dans la foi chrétienne. Le quotidien musical de Jean-Sébastien Bach était celui de ses contemporains, au centre duquel se trouvaient la prière et le service divin. Cette constatation met en évidence un point nécessaire et fondamental pour s'approcher du «phénomène Bach» – la foi inébranlable qui anime cet homme.

En conséquence, on doit renoncer aux tentatives d'expliquer l'inexplicable ou d'analyser uniquement les fondements matériels de la musique de Bach. Nous devons accepter ce credo, qui veut qu'une relation existe entre ciel et terre – la transcendance – clé d'un univers spirituel. A cet univers appartient l'œuvre de l'organiste, cantor et

compositeur de cour nommé Jean-Sébastien Bach – un homme qui a souvent terminé ses œuvres par les trois lettres «SDG» – Soli Deo Gloria – et dont la musique, scrutée et analysée par des générations de scientifiques ou d'exécutants, est finalement aussi peu explicable que le «phénomène Bach» dans sa globalité. Aujourd'hui, lorsque nous écoutons sa musique, nous sommes emplis d'une joie intérieure, en opposition absolue avec l'agitation, le doute et l'angoisse de nos propres existences. Nous aspirons à l'harmonie qu'elle éveille en nous, et que nous ne possédons plus [...].

Cette démarche inhabituelle paraîtra étrange à d'aucuns. Elle est à rapprocher de ce que Wilhelm Furtwängler note en 1946 dans ses *Carnets*:

«[...] En vérité, et c'est le plus affligeant: le monde d'aujourd'hui ne peut supporter l'état de grâce. Et pourtant il est condamné à se consumer dans le désir éternel de cet état [...]»².

A ce besoin existentiel, Bach nous offre une réponse profonde et mystérieuse. N'est-ce pas ce qui explique son extraordinaire actualité et sa présence dans notre vie?

JEAN-JACQUES RAPIN

P.-S. La 9^e édition du Festival Bach de Lausanne aura lieu du 10 au 19 novembre.

¹ Hans Conrad Fischer: *Johann Sebastian Bach – Sein Leben in Bildern und Dokumenten*, Hänssler-Verlag, Holzgerlingen.

² Wilhelm Furtwängler: *Carnets 1924-1954*, traduction Ursula Wetzel, adaptation française Jean-Jacques Rapin, Georg, Genève.

Rongeurs à rejeter

Faut-il investir 18,6 millions, dont 11,6 à la charge du Canton, pour construire une animalerie pouvant accueillir 25'000 souris sur le site universitaire de Dorigny? La question sera soumise au peuple vaudois le 27 novembre prochain, suite à l'aboutissement d'un référendum lancé par un groupe de députés minoritaires.

Les grandes lignes du projet ont déjà été exposées dans ces colonnes (*La Nation* N° 1760 du 10 juin 2005). Pour résumer, rappelons que l'animalerie concernée est un élément de l'infrastructure du Centre intégratif de génomique (CIG) créé dans le cadre de la convention de coopération (le fameux «projet triangulaire») signé en 2001 par les universités de Lausanne (UNIL), et de Genève et l'École polytechnique (EPFL). Le propos de la convention était principalement d'«éviter les doublons» en procédant à une spécialisation de chaque institution. Dans ce cadre, l'EPFL héritait de toutes les sciences dures (maths, physique, chimie) alors que l'UNIL se consacrait aux sciences de la vie et aux sciences sociales.

Le bilan quatre ans après signature montre une coopération pour le moins lacunaire et une orientation fort éloignée des intentions initiales. Le nouveau et dynamique président de l'EPFL Patrick Aebischer a monté de toutes

pièces une section des sciences de la vie qui, dans deux domaines au moins, concurrence les recherches menées à l'UNIL. La création d'une animalerie commune aux deux institutions, prévue dans la convention de collaboration, a fait long feu, vraisemblablement suite à un cafouillage au CIG et au Département des infrastructures, mandatés pour planifier ces infrastructures communes. En conséquence, l'EPFL, qui s'apprête à rapatrier dès 2008 l'Institut de recherche sur le cancer (ISREC) et l'Institut Ludwig sur le site d'Ecublens, ne veut plus attendre et a décidé de construire sa propre animalerie (capacité pour 50'000 rongeurs). Dans ce contexte, l'animalerie projetée au CIG apparaît bel et bien comme un «doublon» formidablement coûteux.

Il est probablement trop tard, politiquement et financièrement, pour remettre le projet d'une animalerie commune sur le métier. Se pose donc la question de l'indispensabilité d'une nouvelle et grande animalerie pour les seuls besoins de l'UNIL et du CIG.

Les défenseurs du projet insistent sur la nécessité d'une infrastructure de qualité pour attirer de grandes pointures de la recherche. Concernant l'animalerie du CIG, cette nécessité a été postulée *a priori*. L'exposé des motifs accompagnant le projet ne donne aucune estimation chiffrée des besoins du

CIG, actuels ou futurs, en rongeurs de laboratoire. Impossible donc de dire si les capacités existantes sont suffisantes, ni si des capacités libres (ou en voie de se libérer comme à l'ISREC) situées ailleurs dans le grand Lausanne pourraient couvrir les futurs besoins du CIG. De même, la possibilité de louer des capacités dans la future animalerie de l'EPFL n'a jamais été envisagée. Cette mauvaise quantification des besoins et des ressources est pour le moins surprenante de la part de scientifiques pourtant rodés aux études statistiques.

Pour un chercheur, l'attractivité d'une institution ne se mesure pas seulement à la qualité de son infrastructure. La rémunération, la facilité d'obtention des crédits de recherche, le dynamisme ou la réputation de l'établissement sont certainement tout aussi importants. Il faut admettre que, dans ces domaines, l'EPFL offre de meilleures perspectives à des chercheurs de pointe en génomique. De plus, une animalerie n'intéresse a priori que les chercheurs en génomique des mammifères. Investir dans une animalerie revient donc à écarter implicitement du CIG les recherches menées sur d'autres types d'organismes. Se pose enfin la question du rôle premier que l'UNIL doit jouer dans le Canton. Doit-elle financer des recherches fondamen-

tales de pointe ou assurer une bonne formation de base à ses futures élites?

La future animalerie du CIG, outre son coût de construction, aura un impact important sur le budget de l'UNIL. Cette nouvelle construction engloutira annuellement à elle seule 2,2 millions pour son exploitation, frais auxquels il faudra ajouter l'achat de lignées de souris compatibles avec l'expérimentation en génomique. Il est expressément prévu d'inclure ces nouveaux frais dans le budget ordinaire de l'UNIL, qui, à notre connaissance, n'a pas été revu à la hausse. Cela ne pourra donc se faire qu'au détriment d'autres domaines de recherche ou d'enseignement.

Le projet d'animalerie de Dorigny repose sur des bases peu convaincantes. L'utilité d'une telle infrastructure n'est pas clairement démontrée et la possibilité de collaborations avec d'autres animaleries existantes ou en projet à Lausanne pour éviter ou retarder sa construction n'ont pas été évaluées. Une telle légèreté n'est pas admissible dans la situation financière tendue que connaissent le Canton et l'UNIL. Nous voterons dès lors NON au crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une animalerie.

CÉDRIC COSSY

L'objectivité et les certitudes

Dans *24 heures* du samedi 15 octobre 2005, M. Claude Calame pose la question en titre d'un article: «Une nouvelle faculté à l'UNIL?» Le professeur honoraire de l'établissement académique vaudois s'interroge en fait sur le bien-fondé de la création d'une «faculté de théologie et de sciences des religions» pour l'Université de Lausanne, en lieu et place de l'actuelle Faculté de théologie protestante. «Le premier paradoxe», nous apprend le professeur, «réside dans l'existence d'une Faculté universitaire pour une unité qui accueille moins de quarante étudiants de 1^{er} et de 2^e cycle.» La réponse à un tel argument semble évidente pour qui connaît le rôle premier dévolu aux universités: fournir aux communautés auxquelles elles appartiennent les universitaires nécessaires à leur bon fonctionnement. Le nombre d'étudiants ne fait donc rien à l'affaire. Tant que le Pays de Vaud réclamera des pasteurs et autres théologiens réformés, la faculté de théologie protestante conservera sa raison d'être.

Toujours selon la même source, le second paradoxe de l'affaire résiderait quant à lui dans «la création d'une Faculté qui ne couvrirait qu'un seul domaine universitaire, réparti en deux disciplines». Prétendre que «la tendance est au contraire à la redynamisation par regroupement» et citer les exemples des Facultés des géosciences et de l'environnement ainsi que des Facultés de biologie et de médecine est un peu court. Pour redynamisant qu'ils se révèlent peut-être, ces regroupements ne reflètent pas tant une tendance générale qu'ils ne résultent de la récupération des débris d'ensembles plus anciens disloqués lors du transfert de certaines disciplines de l'UNIL à l'EPFL.

Mais ces attaques du professeur Calame contre la faculté de théologie ne doivent pas tromper le lecteur plus

longtemps sur leur nature véritable. Ces vitupérations ne constituent que des escarmouches censées saper les défenses ennemies avant l'attaque en règle. Le journaliste d'un jour l'avoue lui-même: «Le paradoxe est [serait] surtout d'ordre épistémologique.» Et le professeur de continuer sur sa lancée en évoquant «une contradiction évidente entre, d'une part, des pratiques théologiques qui, même si elles s'inspirent désormais des méthodes de l'histoire, sont centrées sur une tradition et une croyance unique et, d'autre part, l'histoire et les sciences des religions qui sont fondées sur la comparaison entre les pratiques et les savoirs religieux les plus contrastés. Les seconds interdis[ant] foi et pastorale de rigueur pour la première.» Cette contradiction, pour évidente qu'elle puisse paraître à certains laïcs fanatisés, n'en demeure pas moins absolument dépourvue de toute réalité. Certes, la déception de ne pouvoir jamais se faire une conception totale ni totalement claire des termes de nos jugements induit nombre de nos contemporains à refuser toute vérité objective. Il n'en demeure pas moins vrai que «tout dans l'homme est certitude partagée avec autrui.»

L'homme introduit la notion de vérité jusque dans le moindre de ses propos. Il n'est pas jusqu'au relativisme le plus crasse qui, se dévorant lui-même, n'affirme avec une conviction pleine et entière que rien n'est jamais certain. De la sorte, qui dit «je suis assis avec vous autour de cette table» ou encore «Dieu existe» n'exprime pas une conviction réservée à son propre usage. Toute affirmation sincère constitue au contraire l'allégation d'un fait vrai pour tous, qui ne saurait se voir confondu avec l'expression d'une conviction subjective. Assis autour d'une table en compagnie de mon interlocuteur, je ne possède à l'esprit qu'une idée très partielle de la situa-

tion réelle. La physiologie de la position assise, l'espèce du bois dont la table est faite, la réalité complexe de ma propre personne et de celle qui me fait face ainsi que mille autres choses m'échappent totalement ou en partie. Il n'en demeure pas moins certain que nous nous trouvons, mon interlocuteur et moi-même, attablés autour du même meuble. Exactement de la même manière, affirmer l'existence de Dieu tel qu'il se révèle à travers la Bible ne préjuge en rien des profondeurs vertigineuses de l'Être par lui-même existant. L'affirmation n'en possède pas moins une portée universelle et vaut pour tous les hommes, qu'ils la partagent, la rejettent ou la discutent.

Lancée du haut d'une chaire ou autour d'une table, toute affirmation humaine suppose donc la vérité du discours tenu. Nous ne voyons par conséquent absolument pas en quoi le maintien d'une faculté un tant soit peu marquée par la foi chrétienne ou le désir d'objectivité dans l'exposé de la foi étudiée, mais malheureusement minée par le libéralisme théologique, présenterait un caractère plus choquant que le maintien d'une chaire de droit européen pro-européenne ou même d'une faculté de science politique par trop marquée politiquement. La foi chrétienne occupe une place à part dans le Pays, nulle raison de ne pas lui réserver un traitement de choix. On se gardera seulement d'oublier que la conviction ou la défiance de certains tuent dans l'œuf les vellétés de débats que doivent susciter les doctrines un tant soit peu sérieuses et non unanimement partagées. Cette tâche se révélant parfois difficile, d'aucuns se demanderont si la doctrine chrétienne ne serait pas mieux préservée en dehors de l'Université. Cette solution paraît cependant aujourd'hui très difficilement réalisable et nous plaidons avec la dernière énergie pour le main-

tien d'une faculté de théologie réformée au sein de l'Université de Lausanne. (Nous n'entrons pas même en matière sur les remaniements organisationnels fantaisistes proposés par le professeur Calame.) En effet, si les intellectuels ont pour tâche de dissiper les fausses certitudes, ils ne doivent pas pour autant oublier de mettre en lumière les certitudes inébranlables. Que la foi en la doctrine chrétienne et le désir de la propager découlent d'une intuition, d'une expérience mystique, d'un acte de foi sur le témoignage des apôtres ou de la simple conclusion à partir de la réflexion sur ce qu'il y a de contingent, de multiple et de changeant dans le monde importe peu.¹ La propagation ou du moins l'étude de cette certitude inébranlable demeure digne d'un enseignement au sein d'une faculté *ad hoc*. Que ladite faculté ne se montre pas toujours à la hauteur de sa tâche est un autre problème.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ On lira ou relira avec profit «Les certitudes et l'objectivité», article de la plume de M. Regamey, publié dans *La Nation* N° 1150, du 23 janvier 1982 et bientôt disponible dans un recueil d'articles théologiques à paraître aux Cahiers de la Renaissance vaudoise.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Commerce dominical dans les gares : une distorsion de la concurrence contraire aux mœurs

Depuis quelques années, des commerces nombreux fleurissent dans les gares des principales villes de la Confédération. La gare de Zurich est ainsi devenue un immense centre commercial de plus de 9'000 m² accueillant une centaine de commerces. La légalisation sur les chemins de fer autorise l'ouverture dominicale des commerces offrant des «services accessoires» répondant aux besoins des voyageurs. Le Conseil fédéral a interprété cette réglementation de façon suffisamment extensive pour que tout commerce situé dans une gare puisse ouvrir le dimanche.

Le Tribunal fédéral a estimé que la législation en vigueur n'autorisait que l'ouverture dominicale des commerces tels pharmacies, fleuristes, kiosques et des magasins d'alimentation, s'ils ne dépassent pas une certaine superficie. Le peuple est appelé, le 27 novembre, à dire s'il veut en rester à la législation actuelle et à la position du Tribunal fédéral ou pérenniser le système provisoire autorisant l'ouverture dominicale de tous les commerces situés dans les aéroports et gares importantes de notre pays.

L'ouverture dominicale des commerces situés dans les gares sert autant les besoins des voyageurs au long cours s'aventurant à traverser le Plateau suisse

et réclamant quelque subsistance à l'issue de leur périple que le confort des consommateurs exigeants que nous sommes tous. A cet égard, l'argument de dire que l'ouverture des commerces des gares le dimanche favorise la politique des transports publics est ridicule, personne ne va jamais prendre le train pour aller acheter du pain ou une télévision à la gare.

Est-il donc souhaitable que les consommateurs puissent acheter le dimanche, dans les gares, aussi bien du lait que des machines à laver, des habits ou des téléphones portables, voire des polices d'assurances? Nous ne le pensons pas.

Il y a un premier argument libéral contre cette ouverture dominicale circonscrite aux principales gares de Suisse. En effet, cet avantage concurrentiel offert aux seuls locataires des CFF introduit une grave distorsion de la concurrence avec les commerces ne bénéficiant pas d'une adresse privilégiée, ayant pignon du mauvais côté de la place de la gare.

Nous pensons que cette inégalité de traitement ne restera pas longtemps admissible et amènera bientôt une ouverture de tous les commerces sur le territoire de la Confédération. Cette autorisation d'ouverture de toutes les entreprises du secteur tertiaire ne manquera pas d'amener

une obligation de fait pour les travailleurs de travailler le dimanche, tant les mots globalisation, flexibilité et concurrence sont de puissants incantatoires.

Cette évolution n'est pas souhaitable d'un point de vue moral. Le dimanche est un jour à part, c'est un jour que Dieu offre aux hommes pour se reposer, se ressourcer et donc se concentrer sur ce qui importe vraiment, non les fringues, mais Lui-même. L'essentiel n'est pas que chaque individu ait un jour de congé, ou même deux ou trois, par semaine, mais que la communauté puisse se retrouver autour de son Seigneur.

Dans une société largement déchristianisée comme celle que nous connaissons, de manière plus ou moins accentuée, dans toute la Suisse, cette réflexion religieuse est assez éloignée des préoccupations de nos contemporains, de nombreux travailleurs se réjouissant de pouvoir travailler le dimanche du moment qu'ils n'auraient plus à travailler les autres jours.

Cette position correspond pourtant largement aux mœurs actuelles. Le dimanche est un jour de repos, la grasse matinée et le repas familial du dimanche restent une tradition vivante dans de nombreux foyers (on notera le succès grandissant des «brunchs», nouveaux rituels dominicaux).

Qu'en sera-t-il quand, chaque dimanche, les camionnettes passeront devant les fenêtres dès 5 heures du matin et que le petit dernier vendra des ordinateurs?

Les horaires d'ouverture des magasins et entreprises est question de mœurs. Celles-ci étant fort différentes d'une région à l'autre, ce domaine doit être de la compétence des cantons, dont la population et donc les mœurs restent assez homogènes. C'est le système actuel, il n'y a pas lieu d'en changer. Si les Saint-Gallois veulent que leurs commerces soient ouverts jusqu'à 20 heures, les Fribourgeois n'ont pas à en subir les conséquences.

Il n'est ainsi pas souhaitable que la Confédération s'arroge des compétences et des privilèges dans ce domaine. Si l'atteinte au fédéralisme peut paraître légère, l'expérience nous montre qu'elle n'est pas anodine et que les brèches sont là pour s'élargir jusqu'à faire couler la digue.

Comme nous estimons que le rôle du législateur n'est pas d'encourager la dissolution des mœurs sur lesquelles est fondée notre civilisation, nous voterons NON à l'ouverture dominicale des commerces, hormis ceux répondant aux besoins des voyageurs, dans les gares et aéroports suisses.

OLIVIER KLUNGE

Deux modifications de la Constitution vaudoise

Le 27 novembre 2005, le peuple vaudois sera appelé à se prononcer sur deux propositions de modifier la Constitution vaudoise, entrée en vigueur le 14 avril 2003; la première sur les participations de l'Etat et la seconde sur les élections judiciaires. Voyons de quoi il s'agit.

Participations de l'Etat

L'article 108 de la Constitution de notre Canton stipule ce qui suit:

Le Grand Conseil décide de la participation de l'Etat aux personnes morales.

Les autorités proposent d'ajouter un second alinéa à cet article, dont la teneur serait la suivante:

La loi prévoit des exceptions.

Cette loi sur les participations de l'Etat, d'ores et déjà votée par le Grand Conseil mais pas encore entrée en vigueur, dit que les parts publiques dans des sociétés peuvent être négociées (achats ou ventes notamment) par le Conseil d'Etat jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-, le Grand Conseil étant compétent au-delà de ce montant.

Le parti socialiste vaudois, digne héritier des théories marxistes sur la nationalisation des moyens de production,

prône le non. L'efficacité de l'appareil politique et le bon sens recommandent en revanche d'accepter l'allègement proposé.

Elections judiciaires

En un seul vote, les Vaudois devront se prononcer sur deux modifications de leur Constitution, relatives aux élections des juges cantonaux et de certains assesseurs.

a. Début de la législature

Le premier alinéa de l'article 131 de la Constitution vaudoise de 2003 a la teneur suivante:

Les juges et les juges suppléants du Tribunal cantonal sont élus par le Grand Conseil pour la durée de la législature, sur préavis d'une commission de présentation.

Le texte modifié sur lequel nous allons voter prévoit que cette élection aurait lieu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement du Grand Conseil.

Il s'agirait donc de permettre au Grand Conseil nouvellement élu de procéder à l'élection des juges cantonaux, et non pas à l'ancien.

b. Désignation des assesseurs

L'alinéa quatre du même article 131 de la Constitution précise ce qui suit:

Les juges assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal sont nommés par le Tribunal cantonal.

Les autorités proposent de remplacer cette disposition par le texte suivant:

La loi régit la désignation des juges assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Cette loi attribuerait au Grand Conseil, et non plus au Tribunal cantonal, la compétence de désigner ces juges assesseurs.

c. Droit transitoire

Pour régler la question du passage du régime actuel au nouveau système, on nous propose en outre d'ajouter à l'article 178 de la Constitution cantonale le quatrième alinéa nouveau suivant:

Le mandat des juges et des juges suppléants du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2007.

d. Notre appréciation

On peut comprendre la logique du nouveau rythme proposé pour le renou-

vellement des autorités politiques, communales et cantonales, puis judiciaires.

A notre avis cependant, il reste discutable que les juges cantonaux soient élus par les députés, sur la base des propositions des partis politiques. On ne peut pas exclure le risque qu'un changement de majorité au Grand Conseil soit suivi d'un bouleversement complet au sein du Tribunal cantonal, au détriment probable du bon fonctionnement des institutions et d'une saine administration de la justice.

De même, la désignation des assesseurs de droit administratif et public par le Grand Conseil, plutôt que par le Tribunal cantonal, irait dans le sens d'une politisation accrue des instances judiciaires.

Les principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice nous incitent à refuser la double modification proposée aux articles 131 et 178 de la Constitution vaudoise.

En conclusion, nous voterons le 27 novembre prochain OUI au changement sur les participations de l'Etat et NON à celui sur les élections judiciaires.

ANTOINE ROCHAT

On nous écrit :

Réponse au Ronchon, suite à l'article paru le 16 septembre sous le titre «Les commissions ont trop de temps libre».

Si le Ronchon n'a pas manqué le rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse qui déplore la diminution des périodes d'éducation physique, il a visiblement manqué tous ceux qui font état de la catastrophe vers laquelle on court si la population ne fait pas plus d'activités physiques. Les méfaits de la sédentarité, et particulièrement chez les jeunes, sont mis en évidence presque chaque semaine par les médias sous la forme de statistiques, d'interviews, de rapports d'études, etc. Ce sont donc en priorité les médecins qui parlent d'obésité et diabète juvénile, d'ostéoporose précoce, de risques accrus

d'accidents dus à la maladresse, et non des maîtres d'éducation physique défendant leur steak. Il est inquiétant de constater que certains cantons pensent comme le Ronchon et décident de supprimer des périodes d'éducation physique pour faire des économies. Les autorités politiques vaudoises, pour le moment, en font partie, puisqu'elles ont décidé cet été, dans le cadre de l'opération DEFI, d'enlever une période en 1^{re} année du gymnase dès la rentrée scolaire 2006, après l'avoir déjà fait il y quelques années pour les 2^{es} et 3^{es} années.

Bel exemple qui va totalement à l'encontre de ce que tente de prôner la Confédération depuis quelques années à travers son Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse!

On peut encore espérer un retour à de meilleurs sentiments lors de l'examen du budget 2006 par les députés.

Le Ronchon a certainement très mal vécu les leçons de gymnastique de son enfance et n'a, depuis, sûrement pas remis les pieds dans un cours d'éducation physique. Ce n'est pas une raison pour attaquer aussi basement cet enseignement. Parler de cours de décérébration mentale est une insulte à la pratique de notre profession. Il faut savoir que notre formation aboutit actuellement à l'obtention d'une licence universitaire et que nos cours sont préparés en fonction d'objectifs très clairs (savoir, savoir-être et savoir-faire) qui exigent que les élèves ne laissent justement pas leur tête au vestiaire!

Et, pour terminer, il faut mentionner les expériences faites avec des classes d'élèves normaux qui ont eu droit à une période quotidienne d'éducation physique et qui ne sont pas sortis plus sots de leur cursus scolaire, mais plus épanouis. Des conclusions identiques ont été tirées avec des classes qui ont eu davantage de cours de musique. Il vaut donc la peine de varier les apprentissages, afin de développer la personnalité de l'élève dans son ensemble, sans se restreindre à l'intellect.

LUC VITTOZ

Président
de l'Association vaudoise
d'éducation physique scolaire
(AVEPS)